

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 035-213502362-20250521-SG2025_256-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 21 mai 2025 - Délibération n° 2025-047

CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	21
Vote	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Martine Évain, pouvoir donné à Madame Stéphanie Brault.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément aux termes de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

C'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de déterminer le tableau des effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 035-213502362-20250521-SG2025_256-DE

Il convient de créer des postes permanents :

Technicien informatique :

Par délibération n° 2023-64 du 22 juin 2023, l'assemblée a créé un poste non permanent en contrat de projet pour un chargé de projet informatique. La majorité des indicateurs d'évaluation sont atteints et il convient de pérenniser le poste pour garantir la continuité de service et le développement des outils informatiques.

Missions du poste :

- Assistance aux utilisateurs,*
- Contrôle et sauvegarde des systèmes et de l'intégrité des bases de données, analyse des performances des bases de données et des serveurs, exploitation et optimisation des systèmes, serveurs d'applications et bases de données,*
- Gestion, entretien et dépannage du parc informatique et des équipements,*
- Assurer le suivi et le développement des outils M365,*
- Participation à la dématérialisation de l'ensemble des procédures de la collectivité,*
- Suivi et application des contrats de maintenance, d'assistance informatique.*

Description du poste :

- Catégorie : B*
- Filière : Technique*
- Cadre d'emplois des techniciens*
- Grade : technicien, technicien principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe*
- Emploi : technicien informatique*
- Temps de travail : Temps complet*
- Date de création : 1^{er} septembre 2025*

Agent polyvalent de maintenance des bâtiments :

La maintenance des bâtiments municipaux est assurée par le service BEPAM, qui réalise de nombreux chantiers en régie directe. La charge de travail et l'organisation actuelle ne permet pas la réactivité nécessaire pour les prestations au plus près des usagers. C'est le cas pour l'EHPAD, les écoles et les salles de sports ; aussi il est proposé la création d'un poste dédiée exclusivement à ces missions, sur ces bâtiments. Une convention de mise à disposition à hauteur de 50 % du temps de travail devra être signée avec l'EHPAD.

Missions du poste :

- Réaliser des interventions techniques polyvalentes de premier niveau : remplacement d'ampoules ou de néons, réparation de chasses d'eau, de portes de placard ou de volets roulants bloqués, etc...*
- Détecter et signaler les dysfonctionnements et les dégradations constatés sur un bâtiment,*
- Proposer des actions de maintenance courante, préventive ou curative,*
- Collaborer aux études et à l'analyse des choix techniques liés aux équipements,*
- Informer les référents bâtiment des contraintes et difficultés techniques associées à certains choix.*
- Missions secondaires (réaliser des rénovations : pose de revêtements (mur et sol), peinture, etc., participer au suivi légionelles et au rangement de commandes à l'EHPAD, solliciter les interventions de l'équipe Voirie pour l'entretien des abords des bâtiments (déneigement, etc.), effectuer l'entretien courant et le rangement du matériel et des engins utilisés, nettoyer les locaux et contrôler l'approvisionnement en matériel et produits.*

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le **23/05/2025**
ID : 035-213502362-20250521-SG2025_256-DE

Description du poste :

- *Catégorie : C*
- *Filière : Technique*
- *Cadre d'emplois des adjoints techniques*
- *Grade : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe*
- *Emploi : agent polyvalent de maintenance des bâtiments*
- *Temps de travail : Temps complet*
- *Date de création : 1^{er} septembre 2025*

Le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} septembre 2025 est en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte les créations de postes et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2025, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller municipal

Mis en ligne le 23/05/2025

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Administrative	A	Attaché	TC		5	5	0	5,00	5,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		5	5	0	5,00	5,00
Administrative	B	Rédacteur	TC		6	4	2	6,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		8	8	0	8,00	8,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		6	6	0	6,00	6,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	19,5	1	1	0	0,56	0,56
Animation	B	Animateur principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	B	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		2	1	1	2,00	1,00
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	A	Ingénieur principal	TC		2	1	1	2,00	1,00
Technique	A	Ingénieur	TC		4	3	1	4,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Technique	B	Technicien	TC		5	5	0	5,00	5,00
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		9	9	0	9,00	9,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		22	22	0	22,00	22,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC	31,5	1	1	0	1,00	0,90
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		13	13	0	13,00	13,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	1	1	0	0,90	0,90
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TC		24	23	1	24,00	23,00
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	3	3	0	2,70	2,70
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	10	10	0	8,80	8,80
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79
Technique	C	Adjoint technique	TNC	20	1	1	0	0,57	0,57
			Totaux		162,00	156,00	6,00	158,91	152,81